conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DETERSTORM

Code du produit : 00000000062602087

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseil-

lées

Utilisation de la substance/du :

mélange

Détergent

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : THESEO FRANCE SAS

200, avenue de Mayenne

53000 Laval France

Service responsable : +49 221 8885 2288

infosds@lanxess.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Pour une urgence multilingue 24/7, veuillez appeler CHEMTREC EMEA: +44 20 3885 0382 et mentionner

CCN1018723.

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Substances ou mélanges corrosifs pour

les métaux, Catégorie 1

H290: Peut être corrosif pour les métaux.

Corrosion cutanée, Catégorie 1 H314: Provoque de graves brûlures de la peau et

de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Date d'impression: 12.02.2025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves

lésions des yeux.

Conseils de prudence : Prévention:

P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine. P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P301 + P330 + P331 EN CAS D'INGESTION: Rincer la

bouche. NE PAS faire vomir.

P303 + P361 + P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vê-

tements contaminés. Rincer la peau à l'eau.

P304 + P340 + P310 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un méde-

cin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle

attaque les matériaux environnants.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

**Elimination:** 

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation

d'élimination des déchets agréée.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium sodium hydroxide

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

### 3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro d'enregistre-		
	ment		
acides sulfoniques, hydroxyal-	68439-57-6	Skin Irrit. 2; H315	>= 3 - < 10
canes en C14-16 et alcènes en	270-407-8	Eye Dam. 1; H318	
C14-16, sels de sodium			
sodium hydroxide	1310-73-2	Met. Corr. 1; H290	>= 5 - < 10
	215-185-5	Skin Corr. 1A; H314	
	011-002-00-6	Eye Dam. 1; H318	
	01-2119457892-27		
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	112-34-5	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
	203-961-6		
	603-096-00-8		
	01-2119475104-44		
D-Glucopyranose, oligomers,	68515-73-1	Eye Dam. 1; H318	>= 3 - < 10
decyl octyl glycosides	500-220-1		
Amines, C12-14 (even num-	308062-28-4	Acute Tox. 4; H302	>= 1 - < 2,5
bered)-alkyldimethyl, N-oxides	931-292-6	Skin Irrit. 2; H315	,
, , ,	01-2119490061-47	Eye Dam. 1; H318	
		Aquatic Acute 1;	
		H400	
		Aquatic Chronic 2;	
		H411	
		Facteur M (Toxicité	
		aiguë pour le milieu	
		aquatique): 1	
	1	1	

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Estimation de la toxicité aiguë
Toxicité aiguë par voie orale: 1.064 mg/kg

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

Limites de concentration spécifiques (Règlement (CE) n° 1272/2008)

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(%)
sodium hydroxide	1310-73-2	Skin Corr.1A; H314	>= 5 %
	215-185-5	Skin Corr.1B; H314	2 - < 5 %
		Skin Irrit.2; H315	0,5 - < 2 %
		Eye Irrit.2; H319	0,5 - < 2 %

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

### 4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Protection pour les secou-

ristes

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque indi-

viduel ou en l'absence de formation appropriée.

En cas d'inhalation : En cas d'inhalation, transporter la personne hors de la zone

contaminée.

En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et

appeler un médecin.

En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié admi-

nistre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Maintenir les voies respiratoires dégagées.

Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une

cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui qué-

rissent lentement et difficilement.

En cas de contact avec les

yeux

Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par

un médecin.

Rincer immédiatement l'oeil (les yeux) à grande eau.

4 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

Pays / Langue: FR / FR 12.02.2024 215000009720 2.0

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

En cas d'ingestion Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque de graves brûlures.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement Traiter de façon symptomatique.

### **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

Pulvériser de l'eau ou utiliser de la mousse résistant à l'alcool.

de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappro- :

priés

Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une

exposition à des températures élevées peut provoquer

l'explosion du conteneur.

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les

égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dan- :

gereux

Oxydes de métaux

Dioxyde de carbone (CO2) Monoxyde de carbone

Oxydes d'azote (NOx)

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la

lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la Information supplémentaire

rejeter dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en

Date d'impression: 12.02.2025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque indi-

viduel ou en l'absence de formation appropriée.

Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées.

Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Veiller à une ventilation adéquate.

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équi-

pement de protection respiratoire.

Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter que le produit arrive dans les égouts.

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est

possible en toute sécurité.

En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions

locales.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Écarter les conteneurs de la zone de déversement.

Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger.

Neutraliser à l'acide.

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

Disposer des déchets dans une installation approuvée pour le

traitement des déchets.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante

dans les ateliers.

6/29

Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conte-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

> neur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas

utilisé.

Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations

locales et nationales.

Indications pour la protection : contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les

pauses et à la fin de la journée de travail.

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson.

Ne stocker dans des matériaux incompatibles (cf. la section 10), des aliments et des boissons. Garder les conteneurs scellés jusqu'à l'emploi. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Respecter les mises-en-garde de l'étiquette. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes

aux normes techniques de sécurité.

Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker

verticalement afin d'éviter tout écoulement.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) Donnée non disponible

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1 Paramètres de contrôle

### Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposi- tion)	Paramètres de contrôle	Base
sodium hydroxide	1310-73-2	VME	2 mg/m3	FR VLE
	Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives			

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

2-(2- butoxyé- thoxy)éthanol	112-34-5	STEL	15 ppm 101,2 mg/m3	2006/15/EC
	Information su	Information supplémentaire: Indicatif		
		TWA	10 ppm 67,5 mg/m3	2006/15/EC
	Information su	Information supplémentaire: Indicatif		
		VME	10 ppm 67,5 mg/m3	FR VLE
	Information su	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives		
		VLCT (VLE)	15 ppm 101,2 mg/m3	FR VLE
	Information su	Information supplémentaire: Valeurs limites réglementaires indicatives		

### 8.2 Contrôles de l'exposition

### Mesures d'ordre technique

Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du vi-

sage

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas

de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des

gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste

de travail spécifique.

Matériel : Chlorure de polyvinyle - PVC

Directive : L'équipement doit être conforme à l'EN 374

Temps d'utilisation : < 60 min

Changer immédiatement les gants de protection souillés par le produit et les faire détruire selon le protocole en vigueur.

Protection de la peau et du

corps

Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la con-

centration de la substance dangereuse au poste de travail.

Vêtements étanches

Protection respiratoire : En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec

un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Filtre de type : Gaz inorganique combiné et acides / vapeurs d'ammoniac /

amines et vapeur de type organique (ABEK)

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : Liquide

État physique : liquide

Couleur : ambre

Odeur : Donnée non disponible

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Inflammabilité : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure : / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Point d'éclair : > 110 °C

Température d'inflammation : Donnée non disponible

Température de décomposi-

tion

Donnée non disponible

Donnée non disponible

pH : 13,3 (20 °C)

Concentration: 100 %

Viscosité

Viscosité, dynamique : 27,8 mPa.s (20 °C)

18,2 mPa.s (40 °C)

Date d'impression: 12.02.2025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Solubilité(s)

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Donnée non disponible

Densité : 1,1 gcm3 (20 °C)

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule

Taille des particules : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Explosifs : Non explosif

Propriétés comburantes : La substance ou le mélange n'est pas classé comme combu-

rant.

Taux de corrosion du métal : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1 Réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Corrosif(ve) au contact avec des métaux

Dangers liés à des réactions exothermiques

Dégage de l'hydrogène en présence de métaux. Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réac-

tion dangereuse ne se produit.

### 10.4 Conditions à éviter

Date d'impression: 12.02.2025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

Tenir à l'écart de matières incompatibles.

Réagit avec la plupart des métaux, libérant du gaz d'hydro-

gène potentiellement explosif.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides

Agents oxydants forts

Métaux

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Hydrogène, par réaction avec les métaux

### **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Produit:** 

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg

Méthode: Méthode de calcul

### Composants:

### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.079 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 52 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin): 6.300 - 13.500 mg/kg

### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

BPL: non

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 29 ppm

Durée d'exposition: 2 h Atmosphère de test: vapeur

Méthode: Test de risque par inhalation

BPL: non

Evaluation: La substance ni le mélange ne présente une toxi-

cité aiguë par inhalation

Date d'impression: 12.02.2025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Lapin, mâle): 2.764 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

BPL: non

Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de

toxicité aiguë par la peau

Remarques: Le dosage n'a causé aucune mortalité

### Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.064 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures.

#### **Composants:**

### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Irritation de la peau

### sodium hydroxide:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 435 Résultat : Provoque de graves brûlures.

BPL : non

### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : nor

Remarques : Irritation légère de la peau

Compte tenu des données disponibles, les critères de classifi-

cation ne sont pas remplis.

### D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 404 Résultat : Pas d'irritation de la peau

BPL : ou

### Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides:

Espèce : Rat

12 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Résultat : Irritant pour la peau.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

### Composants:

### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

sodium hydroxide:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405 Résultat : Irritant pour les yeux.

BPL : Pas d'information disponible.

D-Glucopyranose, oligomers, decyl octyl glycosides:

Espèce : Lapin

Méthode : OCDE ligne directrice 405

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

BPL : oui

Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides:

Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Voies d'exposition : Contact avec la peau

Espèce : Cochon d'Inde Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : oui

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

sodium hydroxide:

Espèce : Humain

Evaluation : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

BPL : non

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Type de Test : Test de Maximalisation Voies d'exposition : Contact avec la peau Espèce : Cochon d'Inde

Méthode : OCDE ligne directrice 406

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

BPL : Pas d'information disponible.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

**Composants:** 

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Génotoxicité in vitro : Système d'essais: Bactérie

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

Système d'essais: Bactérie

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Bactérie

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Résultat: négatif

sodium hydroxide:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris

Voie d'application: Intrapéritonéal Méthode: OCDE ligne directrice 474

14/29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Résultat: négatif

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

liaue

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test de Ames Système d'essais: Escherichia coli

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

liaue

Méthode: OCDE ligne directrice 471

Résultat: négatif

BPL: oui

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 473

Résultat: négatif

BPL: Pas d'information disponible.

Type de Test: Essai in vitro de mutation génique sur cellules

de mammifères

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabo-

lique

Méthode: OCDE ligne directrice 476

Résultat: négatif

BPL: oui

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronoyau

Espèce: Souris (mâle et femelle) Type de cellule: Moelle osseuse Voie d'application: Oral(e)

Méthode: OCDE ligne directrice 474

Résultat: négatif

BPL: Pas d'information disponible.

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Espèce : Rat

15/29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Voie d'application : Dermale
Durée d'exposition : 105 semaines
Résultat : négatif

### Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

### acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Incidences sur le dévelop-

pement du fœtus

Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 600 milligramme par kilogramme Durée d'un traitement unique: 15 jr

Fréquence du traitement: 7 jours / semaine

Toxicité maternelle générale: NOAEL: 600 Poids corporel mg /

kg

Résultat: Aucun potentiel tératogène.

### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Fertilité

Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0- 250 - 500 - 1000 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 1.000 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 500 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: Pas d'information disponible.

Type de Test: Etude sur deux générations

Espèce: Souris, mâle et femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0 - 720 - 1340 - 2050 milligramme par kilogramme Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 720 Poids corpo-

rel ma / ka

Fertilité: NOAEL: 720 Poids corporel mg / kg

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 720 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 416

BPL: oui

Remarques: Résultats d'essais effectués sur un produit ana-

logue

Type de Test: Fertilité Espèce: Rat, mâle et femelle Voie d'application: Dermale

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Dose: 2000 milligramme par kilogramme

Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 2.000 Poids cor-

porel mg / kg

Fertilité: NOAEL: 2.000 Poids corporel mg / kg

Développement précoce de l'embryon: NOAEL: 2.000 Poids

corporel mg / kg

Méthode: OCDE ligne directrice 415

Résultat: L'expérimentation sur des animaux n'a démontré

aucun effet sur la fertilité.

BPL: Pas d'information disponible.

Incidences sur le développement du fœtus Type de Test: Prénatal Espèce: Rat, femelle Voie d'application: Oral(e)

Dose: 0 - 25 - 115 - 633 milligramme par kilogramme

Toxicité maternelle générale: NOAEL: >= 633 Poids corporel

mg/kg

Tératogénicité: NOAEL: >= 633 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: >= 633 Poids corpo-

rel mg / kg

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: >= 633 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

BPL: Pas d'information disponible.

Type de Test: Prénatal Espèce: Lapin, femelle Voie d'application: Dermale

Dose: 0-100-300-1000 milligramme par kilogramme Toxicité maternelle générale: NOAEL: 1.000 Poids corporel

mg/kg

Tératogénicité: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg / kg

Toxicité pour le développement: NOAEL: 1.000 Poids corporel

ng / kg

Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: 1.000 Poids corporel mg /

kg

Méthode: OCDE ligne directrice 414

Résultat: négatif

BPL: Pas d'information disponible.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité à dose répétée

#### Composants:

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Espèce : Rat, mâle et femelle

LOAEL : 70 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 d
Dose : 70 mg/kg

Méthode : OCDE ligne directrice 408 Remarques : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : >= 195 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 104 sem.
Dose : >= 195 mg/kg

BPL : non

Remarques : Toxicité chronique

### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 250 mg/kg LOAEL : 1.000 mg/kg Voie d'application : Oral(e) Durée d'exposition : 90 jr

Dose : 0- 50 - 250 - 1000 mg/kg bw/d Méthode : OCDE ligne directrice 408

BPL : oui

Remarques : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : 0,094 mg/l

Voie d'application : Inhalation (vapeur)

Durée d'exposition : 90 jr

Dose : 0- 0,013 - 0,04 - 0,094 mg/l Méthode : OCDE ligne directrice 413

BPL : oui

Remarques : Toxicité subchronique

Espèce : Rat, mâle et femelle

NOAEL : >= 2.000 mg/kg

Voie d'application : Contact avec la peau

Durée d'exposition : 90 jr

Dose : 0- 200 - 600 - 2000 mg/kg bw/d
Méthode : OCDE ligne directrice 411
BPL : Pas d'information disponible.
Remarques : Toxicité subchronique

### Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

### **Composants:**

### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

### 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

**Produit:** 

Remarques : Donnée non disponible

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1 Toxicité

### **Composants:**

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Toxicité pour les poissons : CE50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 4,2 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: oui

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Ceriodaphnia dubia (Puce d'eau)): 4,53 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 5,2 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: ISO 10253

BPL: oui

EC10 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): 3,9 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Méthode: ISO 10253

BPL: oui

Toxicité pour les microorga-

nismes

CE50 (Bactérie): 230 mg/l Durée d'exposition: 3 h

19 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Toxicité pour la daphnie et : No

les autres invertébrés aqua-

tiques (Toxicité chronique)

NOEC: 6,3 mg/l

Durée d'exposition: 21 Jrs

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

Méthode: OCDE Ligne directrice 211

BPL: oui

sodium hydroxide:

Toxicité pour les poissons :

CL50 (Truite): 45,4 mg/l Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité aiguë pour le milieu

aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique con-

nu.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.300 mg/l

Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: Pas d'information disponible.

Méthode: OCDE ligne directrice 203

BPL: non

Remarques: Eau douce Concentration nominale

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l

Point final: Immobilisation Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

BPL: oui

Remarques: Eau douce Concentration nominale

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100

mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

20 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

BPL: oui

Remarques: Eau douce Concentration nominale

NOEC (Desmodesmus subspicatus (Algue verte)): >= 100

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

BPL: oui

Remarques: Eau douce Concentration nominale

CE50r (Raphidocelis subcapitata (algue verte d'eau douce)):

1.101 mg/l

Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 201 BPL: Pas d'information disponible.

Remarques: Eau douce Concentration nominale

Toxicité pour les microorga-

nismes

EC10 (boue activée): > 1.995 mg/l Point final: Inhibition de la respiration

Durée d'exposition: 30 min Type de Test: Essai en statique Contrôle analytique: non

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

BPL: non

Remarques: Eau douce Concentration nominale

### Amines, C12-14 (even numbered)-alkyldimethyl, N-oxides:

CL50 (Poisson): 2,67 - 3,49 mg/l Toxicité pour les poissons

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua-

tiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 3,1 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,7 mg/l

Durée d'exposition: 28 jr

Toxicité pour les

algues/plantes aquatiques

CE50 (Algues): 0,14 mg/l Durée d'exposition: 72 h

NOEC (Algues): 0,7 mg/l

21 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Durée d'exposition: 28 jr

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

1

### 12.2 Persistance et dégradabilité

### **Composants:**

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 96 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

BPL: non

sodium hydroxide:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabili-

té ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique

Inoculum: Boue activée, non adaptée Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 85 % Durée d'exposition: 28 jr

Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

BPL: non

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### **Composants:**

acides sulfoniques, hydroxyalcanes en C14-16 et alcènes en C14-16, sels de sodium:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 70,8

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: -1,3

Méthode: mesuré

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol:

Bioaccumulation : Remarques: En raison du coefficient de partage n-

octanol/eau, on ne peut s'attendre à une accumulation dans

l'organisme.

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

log Pow: 1 (20 °C)

pH: 7

Méthode: OCDE Ligne directrice 117

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Produit:** 

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

**Produit:** 

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de

0,1 % ou plus.

### 12.7 Autres effets néfastes

**Produit:** 

Information écologique sup-

plémentaire

Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu pro-

fessionnelle.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADN** : UN 1824 **ADR** : UN 1824

23 / 29

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

 RID
 : UN 1824

 IMDG
 : UN 1824

 IATA
 : UN 1824

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
ADR : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION
RID : HYDROXYDE DE SODIUM EN SOLUTION

IMDG : SODIUM HYDROXIDE SOLUTION

IATA : Sodium hydroxide solution

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Classe

ADN : 8
ADR : 8
RID : 8
IMDG : 8
IATA : 8

14.4 Groupe d'emballage

**ADN** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C5
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

8

ADR

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C5
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes : 8

8

Code de restriction en tun-

nels

: (E)

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

**RID** 

Groupe d'emballage : II
Code de classification : C5
Numéro d'identification du : 80

danger

Étiquettes :



**IMDG** 

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8

8

EmS Code : F-A, S-B

IATA (Cargo)

Instructions de conditionne : 855 : 30,00 L

ment (avion cargo)

Groupe d'emballage : II Étiquettes : 8



IATA (Passager)

Instructions de conditionne- : 851 : 1,00 L

ment (avion de ligne)
Groupe d'emballage : II
Étiquettes : 8



### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**ADR** 

Dangereux pour l'environne-

nor

ment

**RID** 

Date d'impression: 12.02.2025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

Dangereux pour l'environne- : non

ment

**IMDG** 

Polluant marin : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques sur les dangers : Corrosif.

et la manipulation. Tenir à l'écart des denrées alimentaires, des acides et des

bases

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

Numéro sur la liste 75, 3

Ne pas utiliser à des fins de tatouage.

2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (Numéro sur la liste 55)

Convention Internationale sur les Armes Chimiques (CWC) Inventaire des Produits Chimiques Toxiques et des Précurseurs Non applicable

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No

1907/2006 (REACH), Article 57).

Règlement (CE) Nº 1005/2009 relatif à des substances

qui appauvrissent la couche d'ozone

Non applicable

Date d'impression: 12.02.2025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

12.02.2024 215000009720 2.0 Pays / Langue: FR / FR

Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants : Non applicable

organiques persistants (refonte)

Règlement (CE) n° 111/2005 du Conseil fixant les règles : N'est pas interdite ni/ou contrôlée

pour la surveillance du commerce des précurseurs de

drogues entre la Communauté et les pays tiers

Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et : sodium hydroxide

du Conseil concernant les exportations et importations

de produits chimiques dangereux

REACH - Liste des substances soumises à autorisation : Non applicable

(Annexe XIV)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Maladies Professionnelles 84

(Code de la sécurité sociale -Art. L461-2 à L461-7 et Art.

R-461-3, France)

Suivi individuel renforcé Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

(Code du travail - Art. R4624-

Installations classées pour la : protection de l'environnement (Code de l'environnement

R511-9)

non déterminé

Règlement (CE) no moins de 5 %: Agents de surface amphotères, Agents de 648/2004, comme amendé surface non ioniques

Autres réglementations:

Prenez note de la directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

non applicable

Date d'impression: 12.02.2025

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### DETERSTORM

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

### Texte complet pour phrase H

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H314 : Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions

des yeux.

H315
H318
H319
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.
H400
Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. : Toxicité aiguë

Aquatic Acute : Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. : Lésions oculaires graves

Eye Irrit. : Irritation oculaire

Met. Corr. : Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

Skin Corr. : Corrosion cutanée Skin Irrit. : Irritation cutanée

2006/15/EC : Valeurs limites indicatives d'exposition professionnelle FR VLE : Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chi-

miques en France

2006/15/EC / TWA : Valeurs limites - huit heures
2006/15/EC / STEL : Limite d'exposition à court terme
FR VLE / VME : Valeur limite de moyenne d'exposition
FR VLE / VLCT (VLE) : Valeurs limites d'exposition à court terme

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM -Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS -Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG -Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 -Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une popula-

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



### **DETERSTORM**

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 29.11.2023

2.0 12.02.2024 215000009720 Pays / Langue: FR / FR

tion test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Classification du mélange:		Procédure de classification:	
Met. Corr. 1	H290	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Skin Corr. 1 Eye Dam. 1	H314	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	
Eye Dam. 1	H318	Sur la base de données ou de l'éva- luation des produits	

Les informations de cette fiche de données de sécurité sont basées sur notre expérience et nos connaissances actuelles, et ne sont destinées qu'à décrire les exigences de sécurité liées au produit. Ces informations sont fournies pour que le produit soit manipulé, utilisé, traité, stocké, transporté, éliminé et libéré sans danger ; il ne s'agit pas de directives concernant sa transformation ni d'une garantie ou d'une spécification de qualité. Les informations ne concernent que le matériau spécifiquement désigné et ne sont pas applicables à l'utilisation de ce matériau avec un autre matériau ou lors d'un quelconque processus, sauf si le document en fait état. Il incombe au destinataire du produit de veiller à ce que soient respectés tous les droits de propriété et toute réglementation et législation applicables.

Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente sont indiquées sur le côté gauche de la fiche de données de sécurité par une double barre noire aux endroits appropriés.